



Le développement de l'IAE 2000-2006 accompagné par le réseau IRIS

Créée en 1992 à l'initiative des acteurs de terrain toutes SIAE¹ confondues, l'Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité a souhaité, dès sa création, représenter ou associer les réseaux nationaux de l'insertion par l'activité économique (CNEI, COORACE, CNLRQ) dans tous les axes de développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en région. Ceci afin de parler d'une seule voix auprès de nos partenaires tout en respectant la spécificité de chacun.

Grâce à cette démarche fédérative, l'insertion par l'activité économique a été inscrite dans le contrat de plan Etat Région en 1994, une première en France. La confiance de nos partenaires Etat Région ne s'est pas démentie au cours des années et s'est poursuivie dans le contrat de plan 2000-2006.

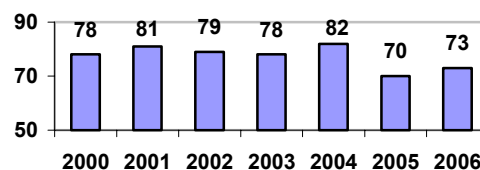
Aujourd'hui, alors que le nouveau contrat de projets pour la période 2007-2013 est en phase de démarrage, nous souhaitons faire le bilan de nos actions au regard des axes stratégiques que nous nous étions fixés en 1999 dans un document intitulé « l'IAE à l'horizon 2010 » et de la charte de l'IAE définie avec l'Etat et la Région dans le cadre du contrat de plan 2000-2006.

Un plan d'accompagnement caractérisé par la concertation et l'échange

IRIS est une association loi 1901 qui s'appuie sur ses adhérents

Ils sont entre 73 et 82 chaque année. Une baisse des adhésions est observable sur 2005. La raison de cette baisse est à la fois interne et externe. IRIS a dû faire face à une crise interne nécessitant un repositionnement de son projet associatif. D'autre part, les SIAE étaient confrontées sur cette même période à des difficultés financières provoquées par des changements dans l'environnement juridique des SIAE impactant la gestion des crédits. Face à ces difficultés, elles ont reporté ou annulé leur adhésion en 2005.

Adhérents IRIS



La participation des adhérents à la vie associative d'IRIS

Cette participation intervient à différents niveaux :

- sur les décisions prises dans le cadre des **instances d'IRIS** (Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale) ;

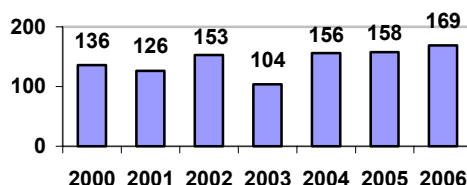
- sur la définition des axes stratégiques IRIS et du plan d'actions dans le cadre de **séminaires prospectifs** ou des conseils d'administration. Un séminaire a eu lieu à mi-parcours du contrat de plan en 2003 afin d'actualiser les axes de développement définis en 1999 ; un autre s'est déroulé en 2006 pour finaliser notre proposition de « contrat de projets » pour l'IAE sur la période 2007- 2013.

- dans le cadre de **débats** organisés suite au conseil d'administration ou à l'assemblée générale d'IRIS ou dans d'autres occasions. Ces échanges sont ouverts aux adhérents et plus largement à toutes les SIAE de Poitou-Charentes et également aux partenaires.

Participation bénévole des administrateurs

La participation bénévole des administrateurs est comptabilisée et valorisée. Ainsi, cette participation représente en moyenne 143 HJ (Homme/Jour) chaque année. Elle s'ajoute au travail mené par l'équipe technique qui représente en moyenne 1263 HJ soit 6,2 postes en équivalent temps plein.

Exprimé en n HJ



Les thématiques abordées : le financement de l'action socioprofessionnelle et formative des SIAE, le plan de cohésion sociale, l'accès des SIAE à la commande publique, l'inscription de l'IAE dans les politiques de territoire, l'accompagnement socioprofessionnel des SIAE, l'impact de la réforme du RMI, RMA et de la décentralisation, les partenariats et l'action en réseau...

¹ Structure d'insertion par l'activité économique

- dans le cadre de **groupes de travail et de réflexion** et des **groupes filières**

Les thématiques abordées dans les groupes de réflexion : le métier de l'IAE (comité de rédaction du cahier IRIS dans la collection Repères du Carif Poitou-Charentes), les relations entre SIAE et agences locales pour l'emploi dans le cadre du comité IRIS/ANPE, la formalisation des pratiques dans le cadre de la démarche CEDRE, la création d'un outil de gestion, la construction du référentiel « agir en qualité de SIAE »...

- dans le cadre des **groupes de travail et des instances des réseaux nationaux de l'insertion par l'activité économique** (CNEI, COORACE, CNLRQ).

De leur participation à ces échanges, les SIAE en ont retiré des bénéfices :

« J'ai pu créer mon réseau de contacts », « L'accès à un réseau d'expériences », « Les richesses d'IRIS viennent aussi de nous », « La reconnaissance de notre métier ».

La participation des adhérents dans les instances locales de concertation

La concertation et l'échange se traduisent également au niveau local par l'implication des adhérents IRIS dans les instances locales (*CTA, maison de l'emploi, comité de pilotage, club d'entreprises, CDIAE, conseil de développement, participation aux diagnostics locaux dans les territoires...*).

Cette participation des adhérents favorise une approche territoriale de l'IAE. Cette prise en compte est d'autant plus prégnante lorsque les acteurs de l'IAE s'organisent collectivement et portent les valeurs du réseau régional.

Deux collectifs ont vu le jour sur la période 2000-2006, s'ajoutant aux trois collectifs existants (ALESIE à Angoulême, CAPEE à Poitiers et la fédération des AI des Deux-Sèvres). Il s'agit du collectif des SIAE du bassin de Niort, créé en 2003 et du collectif des SIAE du Pays de Saintes, créé en 2006.

L'accompagnement à la mise en œuvre du métier principal des SIAE

L'accompagnement social et professionnel et la formation par le travail constituent le métier principal des SIAE. Le secteur de l'insertion par l'activité économique est un secteur encore jeune qui s'est véritablement structuré dans les années 90 :

- au niveau national, avec la construction progressive de l'environnement juridique des SIAE,
- au niveau régional grâce à la création de l'union régionale, IRIS, et à l'inscription du développement de l'IAE dans le contrat de plan Etat Région dès 1994 porteur d'un partenariat Réseaux IAE-Etat-Région constructif.

Dès 1997, des réflexions sur la qualité et la professionnalisation des SIAE ont été impulsées par les réseaux nationaux de l'IAE : le COORACE élaborait un « cadre de référence commun aux associations intermédiaires » évoluant vers la démarche de « certification CEDRE », tandis que le CNEI lançait une réflexion sur la « certification de l'objet social des entreprises d'insertion » évoluant vers le « label QUALIREI ». En complément de ces démarches, IRIS mettait en place un comité de rédaction sur le métier de l'insertion par l'activité économique dont l'objectif était de décrire nos pratiques dans un langage commun à toutes les SIAE² et expérimentait une démarche sur l'analyse des postes et des compétences dans les SIAE.

Conduites en région par IRIS, les démarches de professionnalisation associées à des formations adaptées et des outils d'accompagnement ont permis en 10 ans de passer de l'empirisme à un métier identifié et reconnu.

La professionnalisation des SIAE à travers les démarches qualité

De plus en plus de SIAE s'engagent dans une démarche de professionnalisation ou dans une réflexion interne sur leurs pratiques d'accompagnement.

Depuis l'enclenchement des démarches qualité en 1998 en région, IRIS a progressivement structuré sa propre démarche d'accompagnement. Ainsi, une véritable offre de services a été construite alliant audits sur site, interventions d'appui-conseil individuelles ou collectives, plan de formations, guides pratiques.

Deux guides pour accompagner les SIAE dans l'évolution de leurs pratiques

Guide CEDRE

Reprenant la démarche CEDRE du COORACE après 5 ans de mise en œuvre en région, ce guide vise à accompagner les SIAE dans la formalisation de leur pratique d'accueil et d'accompagnement des personnes en insertion.

Guide postes et compétences

Ce guide a pour ambition de permettre aux SIAE de développer les outils d'accompagnement des parcours d'insertion et de reconnaissance des compétences sur un territoire.

Deux guides conçus comme une rampe d'accès aux démarches qualité des réseaux nationaux.

² L'insertion par l'activité économique : un métier — Carif Poitou-Charentes : 2001 - Repères n°38 (les cahiers d'IRIS)

La démarche d'IRIS vise à faciliter l'accompagnement à la réflexion des équipes permanentes des SIAE en répondant à leur souhait de formaliser leurs pratiques, d'entrer dans une démarche de progrès ou dans une démarche qualité validée par un label ou une certification.

En Poitou-Charentes,

- 19 SIAE sont engagées dans la démarche qualité CEDRE du COORACE, soit plus d'un tiers des AI/ETTI en région et 90% des adhérents COORACE. Trois associations intermédiaires ont déjà obtenu leur certification CEDRE : Porte Ouverte Emplois à Thouars, AIR à Parthenay et IPSO 79 à Niort.

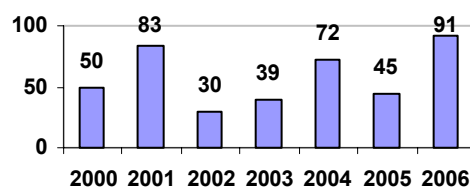
- 4 EI et une ETTI sont engagées dans le processus de labellisation des pratiques sociales « Qualirei » du CNEI. VIVRACTIF a été la première EI à obtenir le label.

La formation des permanents et l'accès à la validation des acquis de l'expérience

La formation des permanents a été l'un des premiers leviers d'action mis en place dans le cadre du contrat de plan Etat Région.

A partir de 2002, le **plan de formation régional** s'est recentré principalement sur deux formations sur mesure pour les encadrants techniques et les accompagnateurs socioprofessionnels : la formation « tutorat » réalisée par le CREAHI Poitou-Charentes et la formation « accueil et suivi des demandeurs d'emploi » de la fédération COORACE. De plus, IRIS sélectionne dans différents catalogues d'organismes de formation partenaires, les formations les plus pertinentes pour les permanents des SIAE.

Nombre de permanents de SIAE bénéficiaires des actions de formation IRIS



Sur la période 2000-2006, 410 permanents de SIAE se sont répartis sur 39 sessions de formation. Cela représente 53 600 heures de formation dispensées. En moyenne chaque année, 34 SIAE participent à une session de formation.

Des formations plus longues sont également proposées aux permanents dans le cadre de l'offre de formation de l'AFPA : « encadrant technique d'insertion » (ETI) et « conseiller en insertion professionnelle » (CIP). Le référentiel de formation ETI avait été conçu en partenariat entre IRIS et l'AFPA en 1997. Plusieurs sessions de formation ont été proposées depuis sur ces deux diplômes.

IRIS mène depuis 2003, une réflexion avec les organismes régionaux AFPA et CNAM sur l'accès des permanents des SIAE à des titres professionnels par la **validation des acquis de l'expérience** (VAE). Grâce à un travail de recensement des titres disponibles pour les permanents des SIAE et le rapprochement avec les organismes certificateurs, IRIS souhaite enclencher une démarche d'accompagnement à la VAE.

L'accompagnement des salariés en transition sociale et professionnelle

Le constat d'un manque de lisibilité externe du travail exercé par les salariés en parcours au sein des SIAE a conduit IRIS à réfléchir avec le GIP Qualité de la formation aux conditions de transférabilité de l'expérience des attestations d'activité délivrées pour les salariés en « emploi jeune ».

La démarche d'attestation d'activité, impulsée en 2004, est aujourd'hui dénommée « attestation de compétences ». L'attestation de compétences a été retenue en région comme outil méthodologique et pédagogique commun à toutes les SIAE. Elle vise à engager un dialogue entre la SIAE et le salarié sur les activités exercées et les compétences associées et peut être utilisée comme preuve dans une démarche de VAE.

Pour la personne en insertion, cette démarche peut constituer un support pour établir un projet professionnel, un parcours de formation voire un projet de demande d'embauche, dans une logique de capitalisation de l'expérience acquise.

Pour la SIAE, la mise en oeuvre d'attestations de compétences contribue à l'amélioration des pratiques d'accompagnement et de suivi socioprofessionnel.

Depuis 2005, IRIS a lancé une réflexion sur la professionnalisation des salariés en parcours en AI, mis à disposition sur des emplois de services aux particuliers. Il s'agit de construire de véritables passerelles vers les associations de services à la personne (SAP) de la région en mettant en place un plan de formations adapté. Ces actions permettent aux salariés souhaitant rejoindre ce secteur professionnel de disposer des savoir-faire pré-requis pour l'embauche dans une structure de service aux personnes.

De cet accompagnement spécifique à la professionnalisation, les SIAE en ont retiré « plus de crédibilité », « des apports méthodologiques », « une réflexion sur le métier qui donne du sens à notre action ».

L'accompagnement économique et financier des SIAE

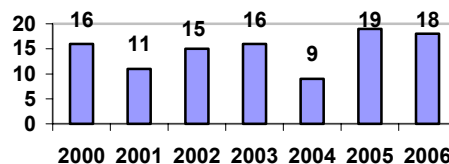
Créer et gérer une SIAE suppose de conjuguer des compétences de gestion économique, de gestion de production, de gestion des parcours socioprofessionnels. L'accompagnement dans la durée et dans la proximité des entrepreneurs est indispensable. C'est pourquoi, l'appui-conseil auprès des porteurs de projets et des SIAE existantes est un deuxième levier d'action important du contrat de plan Etat Région, rejoignant les préoccupations du secteur de l'IAE en Poitou-Charentes.

Le développement de l'offre d'insertion dans les territoires

Dans le concept d'accompagnement à la création d'entreprise, IRIS accompagne les projets qu'ils soient portés par des SIAE existantes ou non.

Le processus d'accompagnement se décompose en plusieurs étapes : l'accueil du porteur de projet, l'étude de son dossier, le montage du dossier financier et la présentation du dossier aux financeurs potentiels.

Les porteurs de projets IAE



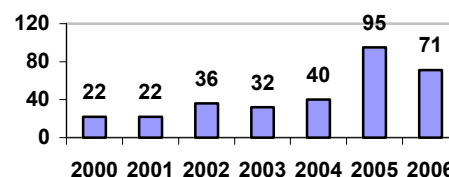
Entre 2000 et 2006, IRIS a accompagné 104 porteurs de projet soit une moyenne de 15 porteurs de projets par an. Dans le même temps, 39 SIAE ont été créées.

L'appui-conseil des SIAE et des partenaires locaux

L'action d'IRIS se traduit par des interventions individuelles ou collectives à la demande de plusieurs SIAE sur une problématique commune. IRIS intervient également à la demande des partenaires dans le cadre d'audits de SIAE commandités par les DDTEFP ou à l'occasion d'une réflexion sur le développement de l'offre d'insertion sur un territoire.

Sur la période 2000-2006, IRIS a réalisé 318 actions d'appui-conseil auprès des SIAE ou des partenaires. Ces actions sont menées en une ou plusieurs interventions. Il s'agit principalement d'actions de stratégie de développement ou de redéploiement et d'ingénierie financière auxquelles s'ajoute l'accompagnement des projets environnementaux des structures financées au titre de la politique régionale de développement de l'emploi dans l'environnement. L'accompagnement des SIAE et des partenaires a augmenté fortement entre 2004 et 2005 avec une progression de 67%.

Appui conseil
(en nombre de SIAE et partenaires accompagnés*)



*Hors accompagnement du dispositif « emploi tremplin dans l'environnement »

A cela s'ajoutent des **groupes de travail par filière d'activité** qui permettent aux SIAE de se regrouper, d'échanger et de construire ensemble une stratégie de développement ou des outils communs. Sur la période 2000-2006, on notamment été mis en place des réflexions dans le domaine de l'environnement (les espaces verts et les espaces naturels, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ...).

Des apports externes en complément de l'appui-conseil d'IRIS

Des outils ou des dispositifs mis en place avec l'appui d'IRIS viennent compléter la mission d'IRIS. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place en 2005 entre IRIS, IPCA et le cabinet de consultants AVISO afin de créer un **outil de gestion** permettant aux SIAE de mettre en place une comptabilité analytique identifiant précisément les activités économiques de production et la mission d'accompagnement des salariés en parcours.

D'autre part, **les dispositifs locaux d'accompagnement** (DLA) gérés par IPCA dans les quatre départements de Poitou-Charentes sont des outils d'accompagnement dont les SIAE peuvent se saisir directement ou par l'intermédiaire d'IRIS dans le cadre d'une réflexion collective. En 2005, 11 SIAE ont bénéficié individuellement d'un DLA. Deux actions collectives ont également été menées, l'une dans le cadre du groupe filière sur les DEEE, l'autre sur la mise en place d'un système de management de la sécurité et de la santé au travail dans cinq AI de la Charente-Maritime.

L'accès des SIAE aux financements régionaux

Deux outils en région permettent l'accès des SIAE à des sources de financements.

D'une part la **politique régionale en faveur de l'emploi dans l'environnement** :

IRIS assure, depuis 1997, la gestion de la politique régionale de développement de l'emploi dans l'environnement. Celle-ci a pour objectif de favoriser la création et la consolidation des emplois de ce secteur et d'aller vers une action de professionnalisation des emplois et une solvabilité des activités liées à l'environnement. Les SIAE sont les premières bénéficiaires de la politique régionale.

La politique « contrats durables », lancée à la suite des « emplois verts » fin 1999, a apporté 5 millions d'euros aux projets environnementaux des SIAE. La politique « emplois tremplins dans l'environnement » qui a succédé aux « contrats durables » en 2005 prévoit un apport de 10 millions d'euros sur trois ans de financement régional pour les SIAE.

D'autre part, le **fonds territorial de garantie IPCA** :

De 1995 à 2000, IRIS a géré le fonds territorial de garantie, IPC. En 2000, IPC est devenu une structure associative autonome dénommée IPCA. IRIS est membre du comité des engagements de cet outil régional de financement solidaire. Cet outil favorise l'accès des SIAE au système bancaire.

Entre 2000 et 2006, IPCA est intervenu auprès de 38 SIAE sur des dossiers de fonds commun de placement insertion emploi (FCPIE), des contrats d'apports, des garanties d'emprunts bancaires et des dossiers SIFA (société d'investissement de France Active) pour un montant total de 1 542 622 €.

La promotion de l'IAE à travers la mission « information, communication » d'IRIS

Depuis 1997, IRIS s'est dotée d'un service d'information et de communication. A travers l'information diffusée, les supports de communication réalisés, IRIS, dans sa mission fédérative, entend :

- valoriser et promouvoir le métier des SIAE auprès des partenaires institutionnels régionaux et départementaux et des entreprises,
- informer les SIAE et les partenaires de façon régulière et le grand public à travers l'information qu'elle diffuse et au cours des forums, colloques et manifestations auxquels elle participe.

La diffusion d'informations au service de la promotion de l'IAE

Le Centre de ressources documentaires et d'information (CRDI) est un appui-conseil au service de toutes les SIAE de la région, de nos partenaires et de tous ceux qui cherchent des informations sur l'insertion par l'activité économique. La veille informative réalisée alimente nos différents supports d'information : des notes de synthèse intitulées « Faxnet » reprenant des points de réglementation ou d'actualité intéressant les SIAE, une revue d'actualités sur notre site Internet et un service questions/réponses apportant un premier niveau d'information.

Le site Internet IRIS, c'est en moyenne, 160 actualités par an, 20 Faxnets diffusés par mail à plus de 400 destinataires, environ 40 offres d'emploi par an à pourvoir dans les SIAE, des rubriques régulièrement mises à jour sur la formation des permanents des SIAE, les actions IRIS, les chiffres de l'IAE. Quant au service questions/réponses, il traite 250 questions par an.

Les supports de communication au service de la promotion de l'IAE

La promotion de l'insertion par l'activité économique en Poitou-Charentes passe par la production de supports de communication et par l'organisation d'événements ou la participation à des forums.

Les supports de communication d'IRIS : la plaquette IRIS, l'annuaire des SIAE de Poitou-Charentes, les cahiers IRIS dans la collection repères du Carif, les guides pratiques sur les démarches de professionnalisation, les vidéos sur les « partenaires pour l'emploi » et les synthèses d'enquêtes.

Les événements marquants sur la période 2000-2006 :

- L'assemblée générale d'IRIS et l'après-midi débat accueillent 80 à 110 personnes chaque année.
- Le 21 novembre 2002, IRIS organisait une journée d'échanges à l'occasion de ses 10 ans sur le thème des partenariats et de l'action en réseau. Cette manifestation a réuni 165 participants.
- Les journées « contrats durables » organisées avec le CPIE Val de Gartempe les 13 et 14 novembre 2003, consacrées au développement durable dans les territoires, ont réuni 109 participants.
- En 2006, IRIS a lancé en région des travaux de réflexion prospective sur l'insertion par l'activité économique afin d'aboutir à la définition des axes de développement du réseau IRIS à l'horizon 2013.

La mission spécifique d'observation de l'IAE

IRIS réalise régulièrement des **enquêtes sur le secteur de l'insertion par l'activité économique**. Une enquête d'**état des lieux** réalisée tous les quatre ans dresse le portrait de l'IAE en Poitou-Charentes. Celle-ci peut être complétée par des **enquêtes de conjoncture** afin de réactualiser le poids social, économique et financier des SIAE. Enfin, des **enquêtes expresses** permettent d'approfondir un thème particulier en complément des informations dont nous disposons déjà.

Les synthèses de ces enquêtes sont largement diffusées aux SIAE et aux partenaires et sont accessibles sur notre site internet.

A travers ces enquêtes, il s'agit d'apporter une lisibilité de notre secteur en produisant des indicateurs sur l'état et l'évolution de l'IAE en région, d'outiller les SIAE pour qu'elles communiquent leurs constats sur la problématique « emploi/formation » et contribuent ainsi au diagnostic partagé sur leur territoire, de fournir à nos partenaires des indicateurs pertinents pour le co-pilotage de la politique territoriale de développement durable, orienté emploi.

Les enquêtes IRIS 2000-2006 : la réduction du temps de travail, les salariés de plus de 50 ans dans les SIAE, les chantiers d'insertion, le financement de l'action socioformatrice des SIAE, les activités économiques supports des SIAE, l'état des lieux de l'IAE en 2004...

Des relations privilégiées de coopération du national au local

Consciente que les problématiques emploi/formation dans les territoires ne peuvent se résoudre de manière isolée, les SIAE ont l'habitude de tisser des liens privilégiés et de développer des partenariats locaux constructifs au service des personnes en parcours d'insertion :

- avec les organismes sociaux pour un accompagnement individualisé,
- avec les organismes de formation pour la complémentarité formation pratique/formation théorique,
- avec les entreprises pour l'intégration des salariés à l'issue du parcours de requalification sociale et professionnelle.

A l'échelon régional, IRIS a, dès l'origine, construit une démarche partenariale à tous les niveaux : du local au national voire européen dans le cadre d'un projet Equal.

Aujourd'hui, IRIS, c'est un travail partenarial avec les **réseaux nationaux de l'insertion par l'activité économique** (CNEI, COORACE, CNLRQ, CHANTIER école, CNAIE) dans les instances nationales ou des groupes de travail.

Une relation informelle avec l'association régionale Chantier Ecole. Ce travail partenarial avec les réseaux nationaux et leurs représentations régionales dans toute la France, contribue à alimenter les axes stratégiques de l'IAE sur le plan national, à positionner l'IAE face aux décideurs publics, à faire avancer les démarches de professionnalisation et à définir des programmes d'action.

A l'échelon régional, IRIS développe des coopérations avec les **acteurs régionaux dans le domaine de l'emploi, de la formation, de l'économie sociale et solidaire et du développement local**.

Certaines coopérations sont formalisées dans le cadre d'une convention (DRTEFP, Conseil Régional, Direction régionale de l'ANPE) ; d'autres coopérations sont marquées par la présence d'IRIS dans les conseils d'administration (CPCA/C2RA et CRES) ou dans le comité des engagements (IPCA).

Par ailleurs, nous sommes en relation avec d'autres partenaires régionaux sur des programmes d'actions communs ou dans le cadre de réunions d'échanges : AFPA (VAE, offre de formations), GIP qualité de la formation (offre de formations, attestation de compétences), CNAM (VAE, offre de formations), CISTE (projet Atout'Age sur l'emploi des seniors), IAAT (observatoire de l'IAE) et aussi : ARFTLV, UR CFDT, CRGE, CJDES...

Le partenariat IRIS, ANPE

L'ANPE et IRIS ont mis en place depuis l'année 2000 un groupe de travail dans le cadre d'une convention régionale de coopération qui se décline aux niveaux départemental et local. Outil régional de concertation, ce groupe de travail a pour objectif de favoriser les échanges sur les pratiques professionnelles de chacun et de faciliter le travail de co-construction des parcours d'insertion dans l'intérêt des personnes. Au premier semestre 2004, la Direction régionale de l'ANPE et IRIS ont signé pour trois ans la troisième convention cadre de coopération qui a pris effet le 1^{er} janvier 2004.

Convention régionale 1999 : favoriser la connaissance mutuelle entre ALE et SIAE

Convention régionale 2001 : mobilisation des moyens tout au long du parcours

Convention régionale 2004 : mise en œuvre de programmes

A l'échelon départemental, IRIS est membre des **Conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique** (CDIAE). A ce titre, elle apporte son expertise sur les dossiers soumis à l'avis du CDIAE sur le conventionnement et le financement des SIAE. Dans le cadre des CDIAE, IRIS a participé à des groupes de travail, notamment sur la construction des plans pluriannuels de l'insertion par l'activité économique ou sur l'élaboration d'indicateurs d'évaluation de l'action d'accompagnement socioprofessionnel et formatif des SIAE.

IRIS est en relation également avec les services des **Conseils généraux** sur les questions de financement de la fonction accompagnement dans les SIAE et de la formation.

Enfin, IRIS intervient directement dès qu'elle est sollicitée par les **acteurs locaux** pour participer à une réflexion sur les problématiques emploi/formation et le développement de l'offre d'insertion dans les territoires. IRIS est également représentée par ses adhérents dans les instances locales.

LA CHARTE DE SOUTIEN DE L'IAE ETAT/REGION/IRIS 2000-2006
(dans le cadre de l'article 6 du contrat de plan Etat-Région
« accompagnement des transformation des organisations et des relations au travail »)
janvier 2000

L'Etat et la Région Poitou-Charentes souhaitent contribuer au renforcement de ce secteur et partager avec ses responsables une triple ambition :

- *Renforcer cet instrument d'insertion et de professionnalisation des publics les plus en difficulté pour qu'ils aient toutes leurs chances sur un marché du travail plus riche en offres d'emploi mais toujours très sélectif ;*
- *L'aider à prendre toute sa place dans le développement socio-économique des territoires ;*
- *Capitaliser leur expérience dans leur programme d'expérimentation des nouvelles voies de formation par l'alternance, de reconnaissance et de validation progressive des acquis professionnels.*

1/ UNE MISSION GLOBALE DE COORDINATION-ANIMATION ET D'APPUI AUPRES DES SIAE :

Cette mission se traduira :

- ✓ par la mutualisation des informations, des pratiques, des moyens et des projets ;
- ✓ par la contribution d'IRIS, en liaison avec les différents à la co-construction de nouvelles formes de reconnaissance et de validation des acquis ;
- ✓ par sa contribution à la préparation d'un programme régional de formation destiné aux salariés en insertion, aux cadres et aux créateurs des SIAE ;
- ✓ par le développement de méthodes et d'outils utiles ;
 - ↳ à la gestion des SIAE (en particulier à leur ingénierie financière) ;
 - ↳ à la construction, au suivi et à la validation de parcours d'insertion et de professionnalisation pour les bénéficiaires.
- ✓ par l'aide apportée aux SIAE pour faciliter leur inscription dans les réseaux territoriaux et les dispositifs institutionnels de l'insertion sociale et professionnelle, à savoir :
 - ↳ information des SIAE sur ces réseaux et dispositifs ;
 - ↳ facilitation des relations entre les SIAE et ces réseaux ;
 - ↳ production d'outils opérationnels d'échange.
- ✓ par le renforcement d'une collaboration active entre les SIAE, les entreprises, les employeurs publics et les organisations professionnelles :
 - ↳ pour faciliter la réinsertion professionnelle durable à leurs bénéficiaires ;
 - ↳ dans une vision prospective à long terme s'appuyant sur la conjoncture favorable actuelle.

2/ UNE MISSION GENERALE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE, AU MOYEN :

- ✓ de l'assistance technique aux porteurs de projets ;
- ✓ de la sensibilisation, l'information, le conseil et l'assistance technique auprès des partenaires territoriaux responsables du développement local et du potentiel d'insertion professionnelle, notamment dans les territoires ;
- ✓ du conseil et de l'assistance aux dispositifs d'accueil partagés ;
- ✓ de travaux de repérages dans les territoires qui manquent d'opérateurs et de dynamique de développement ;
- ✓ de l'analyse de secteurs d'activités, de filières de formation de marchés émergents potentiellement porteurs pour le renforcement des SIAE et le développement local ;

3/ MISSIONS PARTICULIERES SUR DEMANDE DU COMITE TECHNIQUE DE PILOTAGE :

- ✓ Constitution et alimentation d'un lieu ressource développant une veille informative sur l'état des lieux, les bonnes pratiques, les expérimentations et les innovations en matière d'insertion par l'activité économique.
- ✓ Création d'événements et de manifestations locales et régionales propres à promouvoir et enrichir le secteur.
- ✓ En tant que de besoin, un avis consultatif pourra être demandé à IRIS par les instructeurs régionaux dans la phase d'analyse des projets.

LES AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'IAE EN POITOU-CHARENTES (*extrait « les SIAE à l'horizon 2010 »*) avril 1999

1/ UNE APPROCHE TERRITORIALE DE L'IAE

Les SIAE, acteurs de terrain, devront pour optimiser leur action auprès des personnes qu'elles accueillent travailler au plus près de la spécificité locale :

- ✓ Participer aux diagnostics locaux croisant potentialité économique et phénomène d'exclusion
- ✓ Mobiliser les acteurs locaux pour construire les outils nécessaires aux parcours
- ✓ Mettre en réseau sur ce territoire les acteurs pour mutualiser les moyens

2/ LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DE SIAE ADAPTEES AU BESOIN DES HOMMES ET DU TERRITOIRE : LES SIAE, DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE

Créer et gérer une SIAE suppose de conjuguer des compétences de gestion économique, de gestion de production, de gestion des parcours socioprofessionnels.
L'accompagnement dans la durée et dans la proximité des entrepreneurs est indispensable :

- ✓ Soutenir les porteurs de projet de la région
- ✓ Appuyer et conseiller les SIAE et leurs partenaires locaux
- ✓ Assurer l'accès des SIAE au système bancaire

3/ LE DEFRICHEMENT DE NOUVEAUX SECTEURS D'ACTIVITE VERS LA SOLVABILITE ET L'EMPLOI

L'IAE, un secteur où la création d'entreprise conduit à la solvabilisation de nouveaux secteurs d'activité avec son corollaire d'emplois et de nouveaux métiers :

- ✓ Soutenir la création d'entreprises d'insertion
- ✓ Développer les partenariats entreprises classiques et les SIAE
- ✓ Développer des filières insertion-intégration
- ✓ Soutenir la création d'entreprises qui intégreront des salariés issus de l'insertion

4/ LA PROFESSIONALISATION DES SALARIES DES SIAE

L'accompagnement social et la formation par le travail, contenu d'un métier en cours de formalisation, nécessite d'approfondir et de développer pratiques et outils,

- ✓ Action d'organisation des structures d'insertion autour de la notion de « contrats d'objectifs » imposée par la Gestion du parcours socioprofessionnel de nos salariés.
- ✓ Professionnalisation croissante de nos encadrants tant techniques que sociaux.
- ✓ Développement des plans de formation pour les permanents ; un outil stratégique.

5/ LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS LOCAUX POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI DES SALARIES EN INSERTION

Construire un parcours socioprofessionnel avec les personnes que nous accueillons suppose un travail en commun des acteurs locaux.

- ✓ Les organismes sociaux pour un accompagnement individualisé
- ✓ Les organismes de formation pour la complémentarité formation pratique formation théorique
- ✓ Les entreprises pour l'intégration des salariés à l'issue du parcours de requalification sociale et professionnelle.

Directeur de la publication : Alain Ribager
Rédaction : Laurence Beaudoin

